

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 4 septembre 2017

*Direction des ressources humaines
Service Développement professionnel et conditions de travail
Sous-direction, des politiques sociales
de la prévention et des pensions
Bureau de la prévention, de la santé au travail,
du service social et des travailleurs handicapés*

Les ministres

à

Destinataires *in fine*

Nos réf. : D17001840
Affaire suivie par : Gilda.Corbin - Claudine.Ceglarski
gilda.corbin@developpement-durable.gouv.fr
claudine.ceglarski@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 66 69 - 01 40 81 74 37
Courriel : pspp.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Plan quadriennal ministériel 2017-2020 pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

PJ : - le plan quadriennal ministériel 2017-2020
- le guide ministériel sur le handicap

Vous trouverez, ci-joint, le plan quadriennal ministériel 2017-2020 portant sur les actions à mener en faveur des agents en situation de handicap du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires. Il est le fruit d'une co-construction avec les organisations représentatives du personnel de nos ministères et a été approuvé en CHSCT-M du 9 décembre 2016 et en CTM du 19 janvier 2017.

Ce plan d'actions portant sur les années 2017 à 2020 a pour ambition de consolider notre effort collectif pour mobiliser tous les leviers d'actions pertinents au service de l'inclusion tout au long de leur vie professionnelle des personnes en situation de handicap. Il est accompagné de différentes annexes qui en précisent les modalités de mise en œuvre, notamment pour ce qui concerne le recrutement par la voie des travailleurs en situation de handicap, objet d'une circulaire ministérielle datant de mai dernier reprise en annexe 7, ainsi que celui d'apprentis détaillé en annexe 8.

Je vous demande de bien vouloir présenter ce plan à vos CHSCT locaux, ce plan pluriannuel devant faire l'objet d'une concertation et d'un suivi au niveau local, pour en permettre une meilleure application. Il vous revient aussi d'élaborer un plan régional concerté.

La réussite de la politique inscrite dans ce plan dépend de l'implication de chaque service et de sa déclinaison locale. Aussi, je vous demande de bien vouloir transmettre au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés (PSPP1), **d'ici la fin de l'année 2017**, le plan régional déclinant le plan national en vous fondant sur le canevas présenté en annexe 5 du plan d'action, ainsi que les coordonnées de la personne ressource handicap de votre région.

Je précise que le plan national est mis en ligne sur l'intranet (<http://intra.rh.sg.i2/handicap-r213.html>) dans une version qui permet son accessibilité à tous les publics. Vous pourrez aussi utilement prendre connaissance sur ce site du guide ministériel sur le handicap de novembre 2016, également joint à la présente note.

Je vous remercie de poursuivre l'effort pour la réussite de ce cinquième plan quadriennal auquel j'attache une très grande importance afin que nos ministères puissent notamment continuer à contribuer à l'emploi des personnes en situation de handicap.

La direction des ressources humaines (bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés (PSPP1) de la sous-direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée, notamment en ce qui concerne la déclinaison de votre plan régional. Vous voudrez bien lui rendre compte de toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ce présent plan.

Pour les ministres et par délégation
La secrétaire générale

Signé

Régine ENGSTRÖM

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs

Services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) Ile-de-France
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)

Administration centrale

- département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité du SG (CRHAC)

Mesdames et messieurs les membres des représentants du CHSCT-M et du groupe de travail de la commission de suivi sur le handicap

LISTE DES DESTINATAIRES POUR INFORMATION

Madame la vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Madame la commissaire générale au développement durable (CGDD)

Madame la Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Madame la déléguée ministérielle à l'accessibilité

Madame la directrice adjointe et Monsieur le directeur adjoint de la communication

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux d'administration centrale du ministère du ministère de la transition écologique et solidaire

Messieurs les directeurs généraux d'administration centrale du ministère de la cohésion des territoires

Mesdames et Messieurs les directeurs

- direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France (DRIHL)
- direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE)
- directions interdépartementales des routes (DIR)
- directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- direction de la mer (DM)
- directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDCS, DDCSPP)
- centre ministériel de valorisation des ressources humaines (10 CVRH)

Monsieur le chef du service du pilotage des moyens et des réseaux ressources humaines,

Monsieur le chef du service de gestion,

Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services/ACCES 3 (pour les écoles)